



# COMMUNE DE BELFAUX

## **Règlement tarifaire relatif à la distribution de l'eau potable**

Conformément à l'article 46 du règlement du 01.10.2020 relatif à la distribution de l'eau potable (délégation de compétence), le Conseil communal

décide :

Les taxes prévues aux dispositions ci-dessous du règlement du 01.10.2020 relatif à la distribution d'eau potable sont fixées selon le tarif suivant :

### **Art. 36 Taxe de raccordement**

- 2) Pour les zones où l'IBUS s'applique :  
CHF 14.- par m<sup>2</sup> de la surface de la parcelle pondérée par l'IBUS (règlement : CHF 18.-)
- 4) Pour les zones disposant d'un indice de masse (IM) :
  - Pour un IM inférieur ou égal à 3m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup> : CHF 1.75 par m<sup>2</sup> de la surface de la parcelle pondéré par l'IM (règlement : CHF 2.25)
  - Pour un IM supérieur à 3m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup> : CHF 1.15 par m<sup>2</sup> de la surface de la parcelle pondéré par l'IM (règlement : CHF 1.50)

### **Art. 42 Taxe de base annuelle (abonnement)**

- 3) CHF : 24.- par année pour un compteur d'un diamètre de 20-25 mm (règlement : CHF 32.40)  
CHF : 32.- par année pour un compteur d'un diamètre de 32-40 mm (règlement : CHF 42.-)  
CHF : 46.- par année pour un compteur d'un diamètre supérieur à 50 mm (règlement : CHF 60.-)

### **Art. 43 Taxe d'exploitation (consommation)**

CHF : 1.20 par m<sup>3</sup> d'eau consommée (règlement : CHF 1.60)

#### **Art. 44 Prélèvement d'eau temporaire**

- 3) CHF 100.- à titre de frais fixes (règlement : CHF 140.-)  
Facturation de l'eau consommée selon le prix au m3 mentionné à l'article 43  
Facturation des frais effectifs d'installation par le concessionnaire d'un compteur provisoire

#### **Art. 45 Location du compteur**

CHF 16.- pour un compteur d'un diamètre de 20-25 mm  
(règlement : CHF 22.-)  
CHF 24.- pour un compteur d'un diamètre de 32-40 mm  
(règlement : CHF 32.-)  
CHF 36.- pour un compteur d'un diamètre supérieur à 50 mm  
(règlement : CHF 48.-)

Adopté par le Conseil communal de Belfaux le 25.08.2020

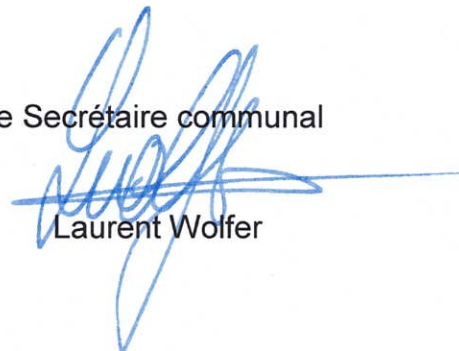
La Syndique



Rose-Marie Probst



Le Secrétaire communal



Laurent Wolfer